

## Ambitieuse, la filière soja veut monter en gamme mais cherche sa valorisation

© 05/04/2019 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Les acteurs de la filière française du soja, au sein de l'interprofession Terres Univia, étaient réunis jeudi 4 avril 2019 pour faire le point sur la charte « Soja de France », un an après son lancement. Leur objectif est ambitieux : produire, d'ici 2025, 650 000 tonnes de graines de soja – contre 400 000 tonnes en 2018 – dont au moins la moitié sous le nouveau label. Mais si la charte « Soja de France » répond à la plupart des attentes sociétales, la filière cherche encore à être justement valorisée, pour que chaque acteur, à commencer par le producteur, y trouve durablement son compte.



La filière soja française ambitionne de développer la culture sur 250 000 ha d'ici 2025, contre 154 000 en 2018. (©Terre-net Média)

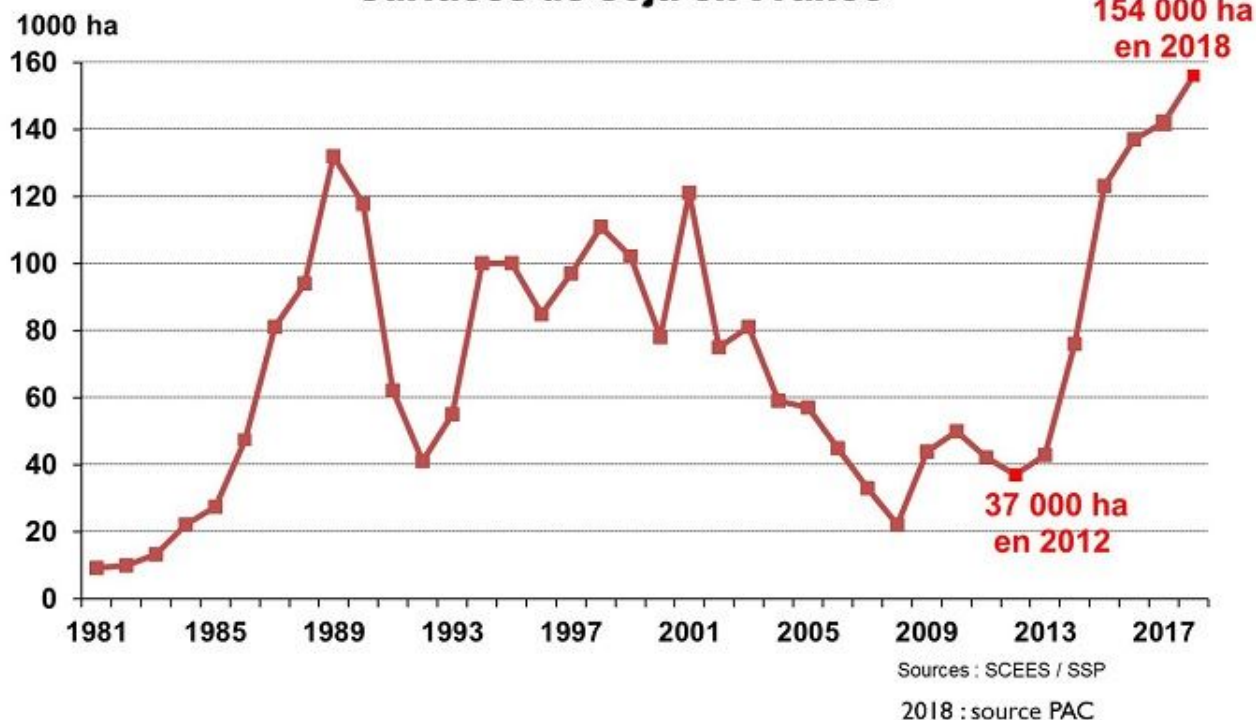
À l'instar d'autres productions que les acteurs veulent faire « monter en gamme » conformément au souhait des pouvoirs publics français, la **filière française du soja** s'est fixée deux objectifs ambitieux : poursuivre son développement à proprement parler en termes de surfaces et de tonnages et, dans le même temps, déployer le **label « Soja de France »** pour se démarquer des productions standard importées.

L'enjeu est de taille : chaque année, la France importe environ 3,5 Mt de tourteaux de soja pour l'alimentation du bétail. Une **dépendance protéique** aux origines américaines et brésiliennes que l'Hexagone souhaite, à juste titre, réduire. Parmi les arrivages massifs de soja américains en France, « ce sont encore 500 000 t de tourteau de soja non-OGM qui sont importés pour satisfaire les besoins de la filière », chiffre Terres Univia. « Des importations issues de productions de soja dont on ne maîtrise pas l'origine, l'impact sur la déforestation et sur le climat. »

Pour être moins dépendant au soja d'importation, l'interprofession souhaite une production de soja en France de **650 000 t à l'horizon 2025**, contre 400 000 t en 2018. En 10 ans, la culture de soja en France est passée de 21 800 ha en 2008 à 154 000 ha en 2018, soit un développement linéaire d'environ 13 000 ha supplémentaires par an. Ce rythme devra être accéléré pour parvenir 100 000 ha supplémentaires envisagés.

Sur le plan politique, les acteurs de la filière, en premier lieu les producteurs de graine de soja des bassins historiques du Sud-Ouest et de la région Bourgogne-Franche-Comté attendent un meilleur soutien public au développement de la filière. Dans le cadre de la **Pac**, le **soutien budgétaire à la production de soja** avait été davantage calibré sur une surface autour de 60 000 ha, et non pas 154 000 ha. L'ajustement surfacique a mathématiquement fait fondre l'**aide couplée** à l'hectare, qui avoisine désormais les 30 €/ha, est bien loin.

## Surfaces de soja en France



(©Terres Univia)

## 1 000 agriculteurs engagés par la charte « Soja de France »

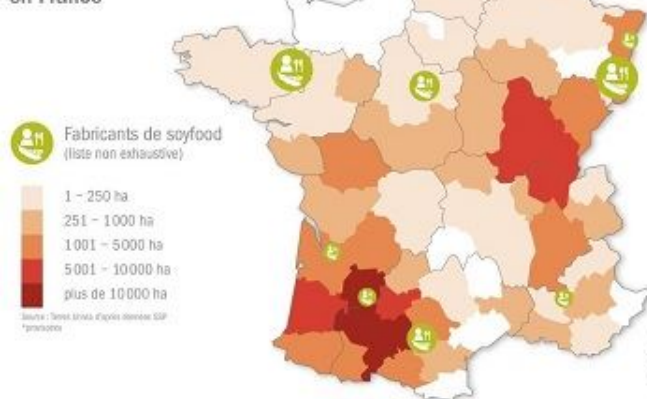
Surtout, les acteurs de la filière, du producteur à l'utilisateur, veulent opérer d'emblée la « montée en gamme » de la production. « Il ne s'agit pas de produire du soja comme le font les producteurs brésiliens du Mato Grosso », explique Antoine Henrion, président de Terres Univia. En avril 2018, l'interprofession a lancé une charte « Soja de France ». Objectif : « **garantir une alimentation animale non-OGM, tracée et locale**, et ainsi répondre aussi à la demande des consommateurs pour une alimentation de qualité ». Terres Univia espère que 50 % des 650 000 t de graines envisagées à l'horizon 2025 seront produites sous ce label.

Pour les filières animales, la Charte Soja de France est une opportunité de montée en gamme de la production « pour reconquérir une partie du marché intérieur ». « L'objectif est d'associer une zone de production avec une filière utilisatrice dans une démarche locale et territoriale », expliquent de concert plusieurs opérateurs de la filière.

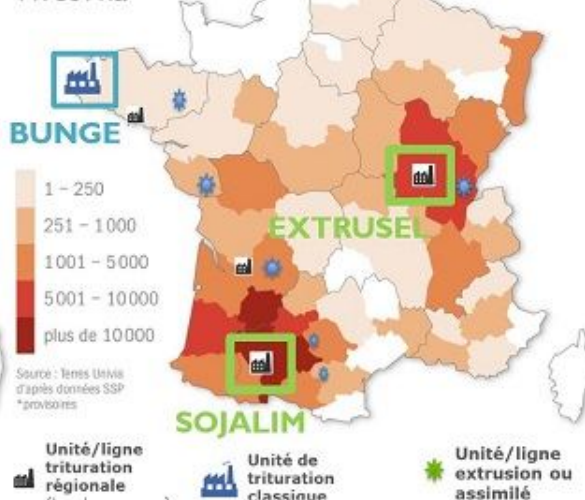
Pour cette première année, 1 000 agriculteurs se sont engagés dans la démarche, pour une production de 30 000 t sur les 400 000 t produits. Sont également impliqués dans ce label huit collecteurs, deux unions de commercialisation et deux tritrateurs : Sojalim dans le Sud-Ouest, et Extrusel en Bourgogne.

### Production et unités de trituration de graines de soja

**SOJA**  
Surfaces 2017\* (141 891 ha)  
et fabricants de soyfood  
en France



**SOJA**  
SURFACES 2017\*  
141 891 ha



(©Terres Univia)

## Perenniser la valorisation du « made in France » tracé

« L'une des conditions pour réussir ce pari, c'est que l'agriculteur trouve un intérêt à la culture », résume Michel Vernet, directeur de Sanders Euralis, et responsable Sojalim.

Sur le plan technique, « il n'y a pas mieux comme précédent dans la rotation », explique Damien Collignon, producteur de soja depuis de nombreuses années en Saône-et-Loire. Avec des rendements oscillants entre 29 et 35 q/ha selon les années, « c'est économiquement intéressant 9 années sur 10 », selon lui.

Dans le Sud-Ouest, chez Euralis, « 600 producteurs ont signé la charte ». « C'est donc une très bonne première année. Nous croyons à la demande sociétale d'une production tracée française non OGM », poursuit Mickaël Junqua, chef de marchés pour la coopérative. Moins de 5 % la sole française en légumineuses. C'est 20 % ailleurs dans le monde. Car on s'est réparti entre l'UE et le reste du monde.

Pour l'heure, les collecteurs engagés dans le développement de ce label reversent une prime « Soja de France » entre 15 et 25 €/t selon la qualité de la graine. Mais, rappellent plusieurs d'entre eux, « cette prime est actuellement supportée par le collecteur ». Il faudra que le soja français labellisé trouve une valorisation supplémentaire jusqu'à l'acheteur final, pour que chaque acteur, à commencer par le producteur, s'y retrouve.

A lire aussi >> [Le soja, une culture qui progresse en France](#)